



Association Sauvegarde des Aspres

Fourques Foyer rural Mercredi
27 novembre 18h30

Compte-rendu de la réunion Publique
préparée et animée par le collectif de gouvernance.



Remerciements :

Remerciement à la Mairie de Fourques pour la mise à disposition de la salle et à la présence de trois maires adjoints-es et de trois conseillers-ères.

Remerciements aux associations qui soutiennent notre démarche par leur présence et leurs mails d'encouragement. VIURE, BVV, CLVT, FRENE, LPO, SETA, CODAL'TERRE, ACCA de Fourques, Confédération Paysanne, Corneilla sans éoliennes,

Merci pour la présence du Travailleur Catalan qui donnera un écho à la réunion.

Préambule :

Les media saturent leurs pages d'articles élogieux sur les apports innovants et positifs de l'agrivoltaïsme. Or, bon nombre de nos concitoyens ne connaissent l'agrivoltaïsme qu'au travers de ce qu'en dit la presse.

L'association par cette réunion veut apporter une information objective à ceux qui voudront bien l'entendre.

Destruction des paysages, de la biodiversité, d'une culture, d'un tissu social

Les Aspres, cette « *terre de garrigue, de schiste, de l'alzina, de la vigne* » qui a inspiré de beaux textes à Adrienne Cazeilles, décédée en 2021, qui est la matière même des céramiques de Jean-Paul Azaïs, ne peut être abandonné aux appétits de financiers de tous horizons.

Une projection de plusieurs photos significatives des installations déjà en place de Terrats et Llupia montre le saccage visuel et environnemental de ces installations :



C'est trop haut, trop grand, trop destructeur, et ce sont trop de mensonges.

Devrait-on se résigner à ne plus offrir qu'un « *tourisme agrivoltaïque* » dans l'arrière pays des Pyrénées orientales avec, comme Tours opérateurs, les grands lobbies de l'énergie ?

Les textes de lois :

Force est de constater que les états signent des textes qu'ils rechignent à appliquer. La convention Aarhus signée au Danemark en 1998, traduite dans le droit des Etats signataires par plus de 60 d'entre eux pose que, en matière d'environnement, tout citoyen a le droit à l'information, à le droit de participer à la décision et en troisième lieu doit pouvoir accéder à la justice.

Or la loi 2023-175 dite loi APER est annoncée par le conseil des ministres fin 2022 en ces termes : « Ce projet de loi entend concilier l'amélioration de l'**acceptabilité locale** avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. » Ce terme « d'acceptabilité » qui n'est pas sans rappeler d'autres inventions comme « l'employabilité » dit clairement que le suffixe « bilité » masque une couleuvre à avaler. Nous ne savons pas si c'est de l'ironie, mais à Fourques nous avons été approchés par la société « Acceptables avenir ».

Et le premier article de la loi est encore plus *explicitement ambigu* dans son article premier : « mesures favorisant l'**appropriation territoriale** des énergies renouvelables et leur bonne insertion paysagère »... la phrase ne dit pas par qui... De fait, dans le département et particulièrement dans les aspres, « l'*appropriation territoriale* » s'est traduite par l'achat de nombreux hectares de vignes et friches par les énergéticiens via des sociétés emboîtées qui prétendent installer de jeunes viticulteurs ...saliés. Par exemple nous connaissons le cas d'un agriculteur pour le moins étonnant, car le siège de l'exploitation déclarée est situé dans un centre de « coworking » à Perpignan.

Précisons que l'évaluation de ces installations dont les résultats agronomiques ne sont toujours pas prouvés (puisque'il faut toujours ménager une zone témoin) et ne seront vraisemblablement jamais prouvés, l'évaluation donc n'aura lieu qu'au terme de six années ; l'installation quant à elle, est accordée pour 40 ans avec une prolongation de 10 ans si cela reste « rentable ». Il est clair que les financiers sont pressés d'investir.

Tout le monde aura compris que nous allons nous promener dans des forêts métalliques pour un bon bout de temps si nous ne faisons rien.

A Llupia aucune information n'a été donnée à la population sur ces installations posées chez un agriculteur privé, pas même en conseil municipal. Dans les Aspres, tentatives de passage incognito. Le décret 2024-318 du mois d'avril et le décret 2024-423 du mois de mai sont votés pour faciliter et accélérer le montage de ces installations. Les maires et leurs conseils municipaux doivent laisser la compétence décisionnelle au préfet. L'accès à la justice s'éloigne du citoyen puisque'en matière d'environnement les tribunaux administratifs jugent désormais en premier et dernier ressort, le délai de recours est réduit à deux mois, et le jugement prononcé sous dix mois. C'est l'accélération promise aux porteurs de projet.

Et tout ça au nom de quoi ? D'une lutte contre le réchauffement climatique et d'une neutralité carbone qui s'éloignent quand on voudrait en approcher. Les forêts mondiales ont perdu de 3 à 4 fois leur capacité de captation du carbone entre 2022 et 2023 et en France certains forêts rejettent plus de carbone qu'elles n'en absorbent. En réduisant la photosynthèse sous des panneaux solaires, on ne va pas dans le bon sens. En matière environnementale, en éloignant les pollutions qu'on ne saurait voir en Chine, on ne va pas dans le bon sens. En voulant à tout prix relancer la croissance, on ne va pas dans le bon sens.

L'agriculture dans tout ça ?

Les viticulteurs n'ont rien demandé. Le problème c'est la déprise agricole et l'eau. Et les rapaces financiers voudraient profiter des difficultés du secteur agricole pour « investir » le terrain en se présentant comme des sauveurs de la planète avec leur solutions prétendument vertes. Concrètement les visites de terrain de ces structures montrent des zones témoin sabordées, une mise à nu du sol pour commencer, des plantations qui tardent à venir et qui, si elles arrivent, sont négligées, car la production agricole n'est pas la priorité. Un engagement à ne pas arroser les vignes qui n'est pas tenue. Des résultats fantastiques autoproclamés dans les media qui n'ont fait l'objet d'aucune publication scientifique : par exemple, se glorifier d'une tige qui pousse davantage à l'ombre des panneaux n'est pas une victoire mais



le résultat du phénomène d'étiollement : la plante manque de lumière et monte la chercher, ce qui fragilise les tiges, qui plus est dans un pays où règne la tramontane.

Les seuls résultats non concluants dressés par l'INRAe ont été glissés dans le placard d'où quelques fonctionnaires sérieux les ont heureusement sortis.

Exemple ci-contre d'une zone témoin dans laquelle la mortalité de la plantation est majeure.

Et l'évaluation ? par une instance indépendante (chambre d'agriculture ?) seulement au bout de six ans ?



Rapport annuel d'un hectare de vigne en production : 1500 € à 2000 €

Rapport annuel d'un hectare de panneaux...vous ne le trouverez nulle part...mais on peut l'évaluer avec les équivalents foyer, aux alentours de 200 000 € (sans intégrer des bons coups en bourse) à partager entre prédateurs.

Bref la loi APER peut bien déclarer que la production agricole est prioritaire... on en rit en coulisse. Les agriculteurs dignes de ce nom clament haut et fort qu'ils ne veulent pas devenir des cultivateurs de kilowatts. C'est indigeste.

Va-t-on continuer à subventionner l'installation de vignes à l'ombre, et distribuer des primes à l'arrachage de vignes au soleil ? Vous ne voyez pas une erreur dans le *logiciel* quelque part ?

Le monde de l'énergie électrique et nous.

Le soleil est au-dessus de nos têtes, il se lève pour tout le monde, mais les grands énergéticiens préfèrent qu'il se lève pour qu'ils aient le plaisir d'aller jouer au casino du marché européen : la bourse EPEX SPOT. Le prix de l'électricité est calculé à la seconde ; on imagine bien que les centrales agrivoltaïques ne produisent pas des électrons pour nous les offrir localement. Les variations faramineuses des prix d'heure en heure garantissent des fortunes rapides. On joue avec les électrons comme on joue avec les épis de blé. Toute cela devient une valeur boursière comme une autre, qui s'achète et se vend. Cerise sur le gâteau, l'État par les appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a garanti un prix plancher aux courageuses entreprises innovantes qui ont bien compris la règle du jeu : ils privatisent leurs profits et nous mutualisons leurs pertes. Autrement dit nos factures vont augmenter et non baisser grâce aux énergies renouvelables. Merci qui ?

Et bien sûr nous devons continuer à faire fonctionner et entretenir les centrales nucléaires françaises qui sont la garantie pour l'Europe d'éviter le « blackout » : trop ou pas assez d'électricité à un instant T et c'est le blackout quand les énergies intermittentes (éolien et solaire) sont trop ou pas assez productives.

Cependant nous pouvons prendre en main notre énergie renouvelable en créant, fait unique en Europe autorisé par la loi, des associations locales d'auto consommation collective. N'attendons plus et retroussons nos manches.

Synthèse rédigée par Sauvegarde des Aspres

On consultera avec profit cet excellent argumentaire ci-dessous pour refuser l'agrivoltaïque dans les champs, de l'association Morvent en Colère, sous la signature de Luc Evrard :

<https://morventencolere.org/aux-confins-du-farwest-le-desert/>